



Commission Départementale des Activités Sportives Section JEUNES

Procès-Verbal n° 24

Réunion du :	Jeudi 17 mars 2022
Présidence :	M. Guy BOUCHON
Délégué du C.D. :	M. Jean Paul RUIZ
Secrétaire :	M. Lucien MANGEMATIN
Présents :	Mme Laurence BERNARDINI MM. Hervé EDLER - Yvan MASSOLO - Blaise SASSO – Jean Claude ALEXIS

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Saison 2021/2022
- Traitement du courrier
- Composition des poules

INFORMATION IMPORTANTE

Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle que nous subissons, pour le bon déroulement des divers championnats. La Commission des Activités Sportives demande un effort à tous les clubs pour jouer les matches de retard en semaine.

S'il s'avère que les clubs, pour diverses raisons ne peuvent s'entendre, La Commission prendra, en plein accord avec le Comité de Direction, la décision impérative pour la continuité des championnats.



INFORMATIONS : ORGANISATION DES PLAY OFF – 2^{EME} PHASE

Rappel du PV N° 2 du 23 septembre 2021 et décision du Comité Directeur du 8 mars 2022 pour la 2^{ème} phase des catégories U19 D1 – U 8 D1 – U15 D3 Poule A

Rappel du PV N°2 du 23 septembre 2021 et décision du Comité Directeur du 8 mars 2022 pour la 2^{ème} phase des catégories U19 D 1 – U 18 D 1 – U 15 D 3 Poule A

Catégorie U 19 D1 - 2^{ème} Phase : début le 3 avril 2022

Poule A D1 avec 8 équipes, Poule B D1 avec 6 équipes.

Poule AA : Les 4 premiers de la Poule A et les 3 premiers de la Poule B de la 1^{ère} phase

Poule BB : Les 4 derniers de la Poule A et les 3 derniers de la Poule B de la 1^{ère} Phase

Chaque équipe dans chaque poule jouera 6 matchs (3 extérieurs, 3 à domicile)

L'ordre des rencontres des deux poules se fera par tirage au sort.

A l'issue de cette 2^{ème} phase l'équipe terminant 1^{ère} de la Poule AA sera déclarée championne du Var et accèdera en U20 Ligue.

CATEGORIE U 18 D 1 - 2^{ème} phase : Poule à 7 équipes : début le 03 avril 2022

Chaque équipe jouera 6 rencontres (3 à domicile, 3 à l'extérieur).

A l'issue de cette 2^{ème} phase, l'équipe classée première sera déclarée championne du Var.

CATEGORIE U 15 D 3 POULE A - 2^{ème} Phase : Deux poules de 4 (Poule AA) et 5 équipes (Poule BB)

Début le 27 mars 2022

L'équipe ST ZACHARIE est incorporée en Poule BB

Poule AA :

Les 4 équipes se rencontreront par match « **ALLER – RETOUR** ». L'équipe classée 1^{ère} de cette compétition accèdera au niveau supérieur.

Poule BB :

Les 5 équipes composant la Poule BB se rencontreront par match « **ALLER** » pour déterminer le classement.

RAPPEL

- L'absence de l'éducateur à une rencontre n'est pas un motif valable pour le report d'un match et sera refusé par la Commission.

- U18 D1

En raison de la coupe du Var la rencontre championnat suivante sera jouer le :
CUERS/PIERREFEU - PTT TOULON à jouer le 27/03/2022 (reporté).

Le match U18 D1 ST Maximin - USAM est maintenu au 20/03/2022.

MODIFICATION D'HORAIRE

LE BEAUSSET : nous signale tardivement l'indisponibilité du stade le 13/03/2022 (arrêté municipal) et demande le report du match U18 D2 contre FLAYOSC. La Commission dit match à jouer le 10/04/2022



MATCHS EN RETARD

A jouer le 19 MARS 2022

U15 D 1

RACING FC – DRAGUIGNAN du 13/03/2022

U16 D2 poule B

VIDAUBAN - CŒUR DU VAR du 08/01/2022

A jouer le 20 MARS 2022

Ou en semaine avec accord écrit des deux Clubs

U19 D1 poule A

SC TOULON / FC BELGENTIER du 27/02/2022

U18 D2

ESTEREL - ST TROPEZ LA BAIE du 30/01/2022

LE BEAUSSET – LA CADIÈRE du 30/01/2022

U16D1

DRAGUIGNAN – FC SEYNOIS du 05/12/2021

LORGUES– RACING FC du 09/01/2022

FREJUS ST RAPHAEL – COGOLIN du 16/01/2022

SP TOULON – HYERES FC du 23/01/2022

A jouer le 27 MARS 2022

Ou en semaine avec accord écrit des deux Clubs

U18 D1

CUERS/PIERREFEU – PTT TOULON du 20/03/2022

A jouer le 10 AVRIL 2022

Ou en semaine avec accord écrit des deux Clubs

U18 D2

LE BEAUSSET – FLAYOSC du 13/03/2022

U17 D2

HYERES FC – RAMATUELLE du 13/03/2022

U16 D1

FC SEYNOIS – LA VALETTE du 28/11/2021

U15 D1

HYERES FC - TOULON USAM du 28/11/2021

U15 D3 POULE B

COGOLIN – FC LAVANDOU BORMES du 06/03/2022

A jouer le 17 AVRIL 2022

Ou en semaine avec accord écrit des deux Clubs

U17 D1

St MANDRIER – ASPTT TOULON du 16/01/2022

SC TOULON - ELAN CAMPSOIS du 16/01/2022



U15 D1

HYERES FC - RACING FC du 30/01/2022

U16 D2 poule B

LA LONDE – LES VALLONS du 29/01/2022

A jouer le 30 AVRIL 2022

U16 D2 Poule A

LE PRADET – SAINT MANDRIER du 12/03/2022

U16 D2 Poule B

CŒUR DU VAR – SIX FOURS LE BRUSC FC du 06/03/2022

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1ère PARUTION

U17 D1

C.A ROQUEBRUNOIS 1 – SP CLUB TOULON 2

U15 D1

LA VALETTE UA 1 – SP CLUB TOULON 2

2ème PARUTION

U15 D1

T. USAM 1 – US CARQUEIRANNE CRAU

*Prochaine réunion
Jeudi 24 Mars 2022*

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ
Le Secrétaire : Lucien MANGEMATIN